

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD712

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cette nouvelle disposition relative à la structuration des métiers de la biodiversité et des services écologiques, qui apparaît trop éloignée des compétences de l'agence.